REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

COMMISSION SYNDICALE de la VALLÉE de ST-SAVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-36
Séance du MARDI 27 MARS 2018

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
03 MAI 2018
ARRIVEE

Date de la convocation		
19/03/2018		
Date de l'affichage		
19/03/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	**Présents**	**Représentés**
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :
M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON - Xavier MACIAS

Absent excusé :
M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CSVSS

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018-20

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin de l'exercice 2017 prend acte des résultats de cet exercice qui se décomposent de la façon suivante :

> **Section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2017	140 561,63
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016	80 954,60
Excédent cumulé à reprendre aux comptes 002 et 1068 - exercice 2018	**221 516,23**

> **Section d'investissement :**

Résultat déficitaire de l'exercice 2017	-430 163,80
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016	329 595,62
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 - exercice 2018	**-100 568,18**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation, ci-dessus, de la manière suivante :

> **Inscription au budget 2018 :**

Total à inscrire au compte 002 en recette de fonctionnement	**190 548**
Total à inscrire au compte 1068 en recette d'investissement	**30 968**
Total à inscrire au compte 001 en dépense d'investissement	**100 569**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES